

accomplir le ministère dans le domaine de la médecine préventive. Nous entendons bien des exposés sur ce qu'il a accompli à l'égard des pensions versées aux incurables et de diverses lois protégeant les malades, et il faut l'en féliciter. Mais peut-être le ministre pourrait-il nous dire, en répondant, ce qu'accomplit son ministère dans le domaine de la médecine préventive. Il aurait ainsi un autre titre à nos louanges.

Je soulève cette question parce que, à mon avis, elle constitue un champ d'activité fort utile. Je songe en particulier à ceux qui souffrent d'affections arthritiques et rhumatismales. Nous savons qu'on compte au Canada plusieurs arthritiques. Bien des organismes s'efforcent de faire face au problème et je suis sûr qu'ils font tout leur possible. Je ne doute pas non plus que ces malades inspirent la plus grande sympathie au ministre et qu'il souhaiterait les aider de toutes les façons possibles.

Mais les députés reconnaîtront avec moi qu'il ne suffit pas de fermer à clef la porte de l'étable une fois le cheval volé. Ce n'est pas suffisant d'aider le malade quand il est aux prises avec la maladie. C'est évidemment une initiative fort louable et même très admirable; mais il vaut beaucoup mieux s'attaquer au problème à sa source en vue de conserver la population en santé et d'empêcher nos gens de tomber malades.

Le député de Fraser-Valley n'a pu assister à la séance cet après-midi, étant retenu ailleurs par d'autres questions importantes. Il est resté à son siège pendant quelque temps, dans l'attente des crédits du ministre. Dommage qu'on les ait appelés en son absence. Mais s'il avait été des nôtres, je suis persuadé qu'il se serait exprimé dans le même sens que moi. Tous les députés ont reçu une foule de lettres les exhortant à faire comprendre au Gouvernement qu'il y a lieu de prendre de nouvelles mesures dans le domaine des recherches et de la médecine préventive en ce qui regarde l'arthrite.

Le député de Fraser-Valley m'a passé son dossier et il est assez volumineux. Il contient des lettres de diverses provenances insistant pour qu'on prenne les mesures qui s'imposent à l'égard des malades. Je choisis une lettre que l'on peut considérer comme typique. Elle émane de la Société canadienne pour la lutte contre l'arthrite et le rhumatisme, division de Colombie-Britannique. Voici ce qu'elle dit:

Étant donné qu'il y a au Canada 600,000 personnes atteintes de maladies rhumatismales, nous estimons que l'institution d'une subvention en vue de la recherche dans ce domaine s'impose.

L'hon. M. Martin: Il y a au moins 12 subventions différentes à la recherche dans ce domaine.

M. Hansell: Je suis heureux d'entendre le ministre parler ainsi. Peut-être pourra-t-il nous donner de plus amples détails dans une réponse éventuelle. La lettre poursuit en ces termes:

A l'heure actuelle, il n'est possible d'obtenir au Canada de subventions en vue de la recherche sur l'arthrite qu'au titre des subventions en vue de la santé publique en général, qui sont tout à fait insuffisantes.

Le ministre peut dire si c'est absolument exact.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas exact; au titre des subventions proprement dites aux travaux de recherches.

M. Hansell: Je poursuis:

Je vous prie donc de soumettre ces faits à la Chambre et de chercher à obtenir une subvention comparable à celle qui est accordée pour les recherches sur la répression de la poliomyélite. Les difformités que provoquent ces deux maladies et la forte mortalité qui en résulte, sont à peu près les mêmes. Vous reconnaîtrez donc, j'en suis sûr, qu'il devrait y avoir égalité d'occasions en matière de recherches.

A elle seule, la division de la Colombie-Britannique de la Société canadienne de l'arthrite et du rhumatisme a traité plus de 8,000 rhumatisants. Un programme de traitements est coûteux. Les traitements des perclus chroniques dans une institution est plus coûteux. Bien que les recherches soient coûteuses, elles pourront prévenir bien des pertes de vie, d'argent et de pouvoir d'achat.

Ce n'est là qu'une seule lettre, mais elle est le type du grand nombre de celles que l'honorable député et tous les autres ont reçues. Le ministre en a sans doute lui-même reçu un grand nombre. Peut-être fait-il tout son possible à ce propos. On se sent toujours poussé à faire davantage, bien entendu.

L'hon. M. Martin: Il plaira à mon ami d'apprendre que nous avons versé une subvention de \$78,000 à la société de Colombie-Britannique.

M. Hansell: J'en suis bien aise. Je ne viens pas de la Colombie-Britannique mais, d'où que nous venions, nous nous intéressons tous à la santé et au bien-être de tous les Canadiens.

L'hon. M. Martin: En une occasion, nous avons passé quelque temps en Colombie-Britannique.

M. Hansell: Oui, je remercie le ministre de ses observations. Nous attribuerions certes au ministre le mérite de toute mesure qu'il prend en faveur de qui que ce soit.

Je veux maintenant toucher un autre sujet en matière de médecine préventive. Je me demande quelles recherches on poursuit sur l'hygiène alimentaire. Certains Canadiens